

Territoires

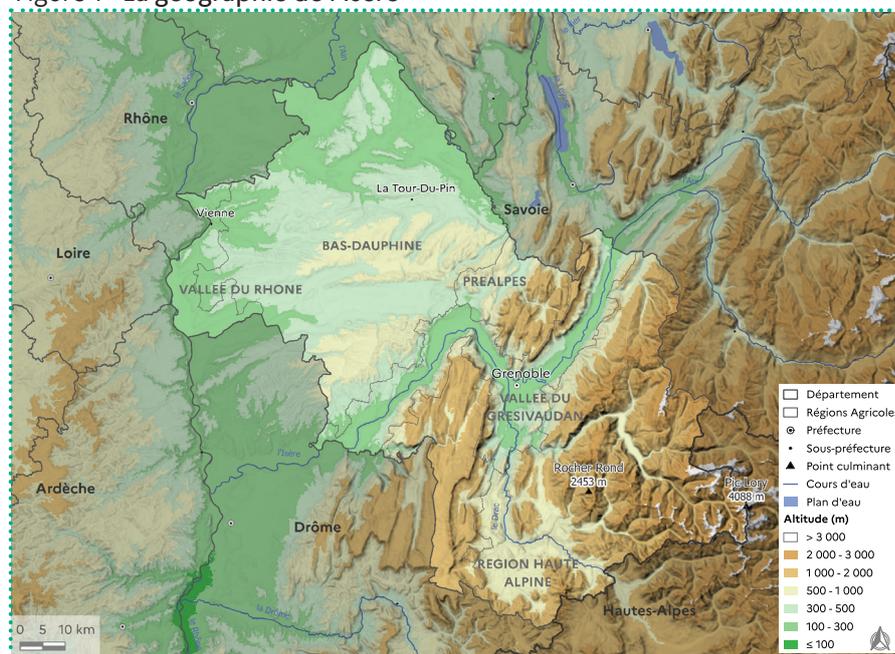
Portrait agricole de l'Isère

L'Isère se distingue par une géographie contrastée, favorisant une agriculture variée. Les spécialisations végétales, avec notamment les grandes cultures et les fruits, sont majoritaires. Le système de polyculture-polyélevage est également bien représenté. L'industrie agroalimentaire emploie 4 400 salariés, avec une forte présence dans la fabrication de produits laitiers qui place l'Isère parmi les départements leaders de la région. La forêt couvre 40 % du territoire et les surfaces forestières de production sont majoritairement d'accès plutôt difficile. Le département dispose d'une large offre de formations agricoles et accueille plus de 5 400 apprenants.

Un département de transition entre Rhône et Alpes

Le département de l'Isère s'étend sur 7 400 km² et se divise équitablement en deux territoires bien distincts (Figure 1). La partie nord-ouest, constituée du Bas-Dauphiné et de la vallée du Rhône, est une vaste étendue de plaines, bordée au nord par l'agglomération lyonnaise et au sud par la rivière Isère. L'altitude varie de 130 mètres le long du Rhône à 700 mètres sur le plateau de Chambaran. La partie sud-est, constituée du Grésivaudan, du Vercors, des Préalpes et des Alpes, est une zone de moyenne et de haute montagne qui culmine à 4 088 mètres dans le massif des Écrins.

Figure 1 - La géographie de l'Isère



Sources: IGN - Admin Express 2025, BD TOPO 2025, BD ALTI ; Agreste - Petites Régions Agricoles

Le secteur « agricole » représente seulement 1,2 % des emplois salariés

Doté d'un tissu économique très dense, en particulier d'un appareil productif

spécialisé dans les industries de pointe et de recherche scientifique, l'Isère compte en revanche seulement 1,2 % des salariés employés en 2021 dans le secteur « agriculture, sylviculture et

pêche ».

Ce taux est bien inférieur à la moyenne régionale (2,2 %), il est même le plus faible des départements de la région.

Des productions agricoles variées

L'Isère recense un peu plus de 4 800 exploitations en 2020. Ce nombre classe le département au troisième rang régional.

Les exploitations valorisent 240 000 ha (hectares) de surface agricole et positionnent le département dans le peloton de tête pour plusieurs productions, notamment la nuciculture (culture de noix) et les petits fruits.

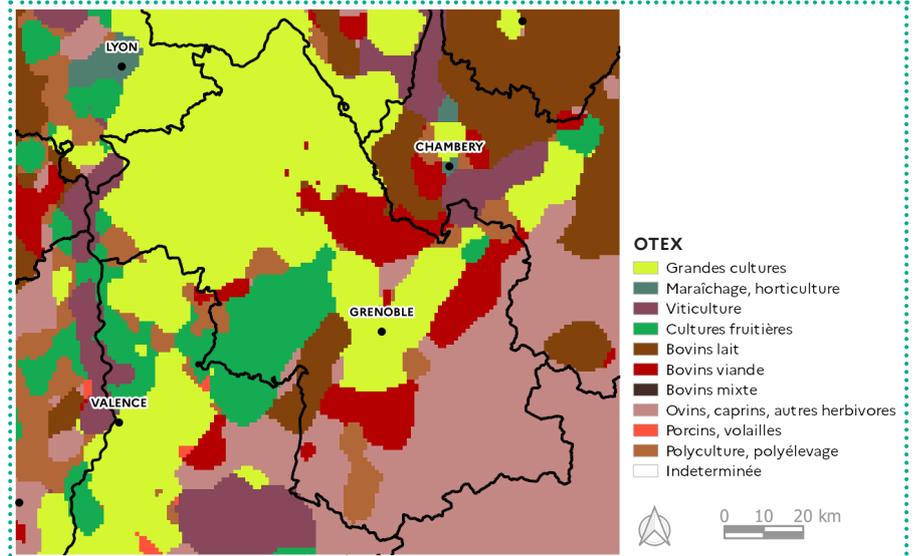
Le département a perdu près du quart (23 %) de ses exploitations sur la décennie 2010-2020, taux d'évolution similaire à celui de la région.

Comme en 2010, les exploitations de grandes cultures restent les plus nombreuses, représentant le tiers des exploitations du département. Situées dans les plaines et la vallée du Rhône (Figure 2), elle côtoient les systèmes de polyculture-polyélevage, bien présents dans le département.

Les cultures fruitières constituent la troisième spécialisation d'importance (Figure 3). En lisière du Vercors et dans la vallée du Grésivaudan prévalent les exploitations arboricoles de fruits à coque, dont l'emblématique noix de Grenoble.

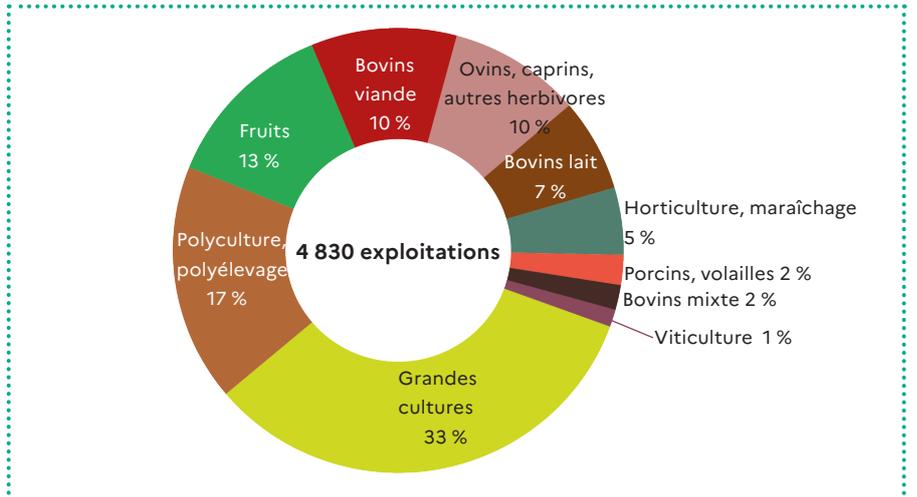
La spécialisation en maraîchage-horticulture, bien que non dominante au plan départemental, pèse dans l'agriculture régionale. Elle rassemble 235 exploitations en 2020, représentant 15 % des exploitations de la région et place ainsi l'Isère au 2^e rang régional, derrière le Rhône et devant la Drôme.

Figure 2 - Orientation technico-économique (OTEX) lissée à l'exploitation en 2020



Champ : exploitation dont le siège est dans le département + tampon 10 km
Lissage à partir du siège de l'exploitation, basé sur les 100 plus proches voisins
Fond carto. : IGN adminexpress 2020
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Figure 3 - Répartition des exploitations par spécialisation en 2020



Champ : Département de l'Isère, hors structures gérant des packages collectifs
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

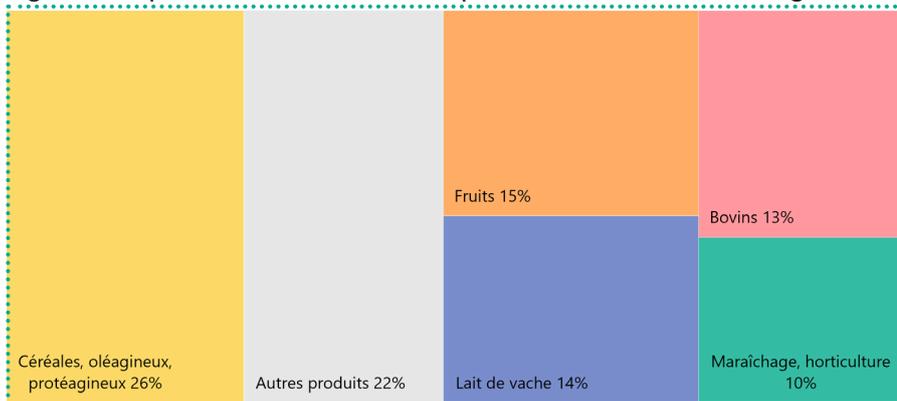
Entre 2010 et 2020, cette spécialisation s'est plus développée en Isère (+ 24 %) qu'en moyenne régionale (+ 13 %).

L'élevage d'herbivores se concentre plutôt au sud-est du département, dans sa partie alpine. La spécialisation de bovins viande, notamment avec les races charolaises, et celle d'ovins, caprins et autres herbivores sont les plus nombreuses.

Elles sont suivies par l'élevage de bovins pour le lait. Toutefois, la production de lait de vache, dynamisée par les productions fromagères en AOP-AOC (Appellation d'Origine Protégée / Appellation d'Origine Contrôlée) du Vercors, représente une valeur au moins équivalente à celle de la viande bovine (Figure 4).

Enfin, l'élevage hors sol (poulets de

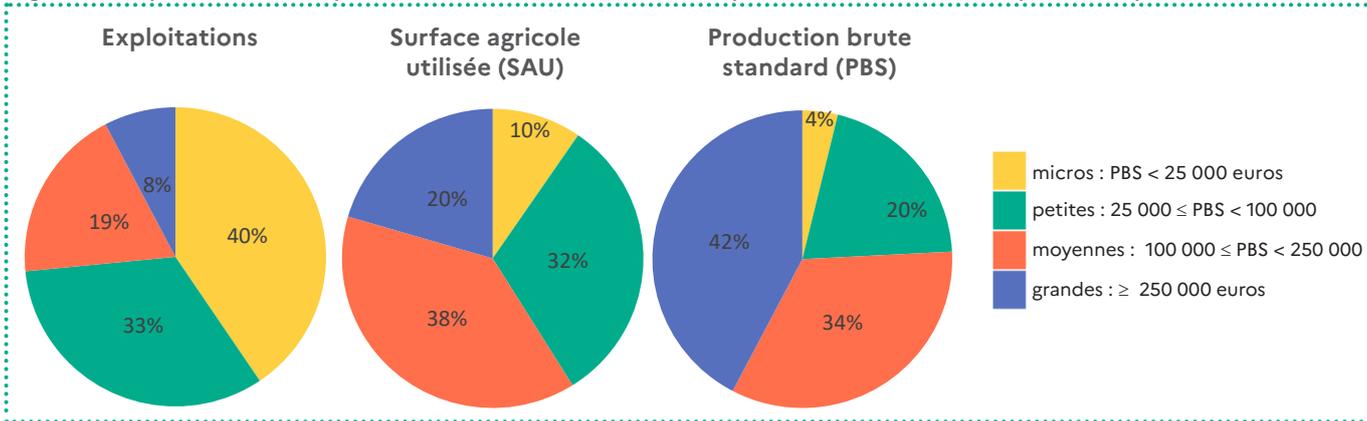
Figure 4 - Répartition de la valeur de la production* de la branche agricole



Champ : Département de l'Isère

* Production de la branche agricole au prix de base hors services et jardins familiaux
Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture - moyenne triennale 2020-2022

Figure 5 - Répartition des exploitations, de la SAU et de la PBS par dimension économique des exploitations en 2020



Champ : Département de l'Isère, hors structures gérant les pacages collectifs
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

chair, porcins) se concentre dans l'ouest de la vallée de l'Isère.

Globalement, la valeur de la production annuelle de la branche agricole s'élève à 603 millions d'euros en moyenne sur la période 2020-2022.

Le salariat, permanent ou occasionnel, représente 27 % du volume de travail

En 2020, l'activité agricole assure un emploi permanent à 8 400 personnes, soit 5 900 emplois équivalents temps plein (ETP).

Les chefs d'exploitation et les coexploitants assurent 65 % du travail total. En complément, les membres de la famille et les salariés permanents non familiaux apportent un renfort, respectivement équivalent à 8 % et 14 % du volume de travail total.

Enfin, pour réaliser l'ensemble des travaux agricoles, le secteur s'appuie sur une main-d'œuvre saisonnière ou occasionnelle, qui compte 5 300 personnes (870 ETP), ainsi que sur des prestations de services. Elle représente 13 % du volume de travail total, ce qui place le département au 4^e rang dans la région, derrière la Drôme, le Rhône et l'Ardèche. Globalement, le salariat est plus important en cultures permanentes (exploitations arboricoles de la vallée du Rhône) et en maraîchage-horticulture (dans la plaine du Bas Dauphiné). Il est ainsi plus fréquent en plaine et vallées qu'en montagne.

30 % des exploitations produisent sous SIQO

En 2020, un peu plus de 1 430 exploitations produisent sous au moins un signe officiel de qualité et d'origine (SIQO), soit 30 % des exploitations (39 % en moyenne régionale). Les SIQO incluent l'agriculture biologique (AB), les appellations d'origine (AOP-AOC), le label rouge (LR), les indications géographiques protégées (IGP) et les spécialités traditionnelles garanties (STG). L'agriculture biologique concerne 675 exploitations (14 % des exploitations) et 28 500 hectares en 2020 (12 % de la SAU). Environ 900 exploitations (18 % contre 30 % dans la région) produisent sous SIQO hors bio. Plusieurs aires géographiques de produits sous signes de la qualité et d'origine s'étendent partiellement sur le département de l'Isère, par exemple les AOP Noix de Grenoble, Bleu du Vercors-Sassenage ou l'IGP Saint-Marcellin. Enfin, près de 1 600 exploitations, soit le tiers des structures départementales, pratiquent la commercialisation en circuits courts (au plus un intermédiaire entre le consommateur et le producteur). Cette part place l'Isère au 6^e rang des départements de la région. La pratique est en fait diversement répandue selon les territoires. C'est au sud-est du département qu'elle est la plus fréquente, dépassant les 40 % selon les zones.

Des exploitations plus souvent individuelles et de petite taille

L'espace agricole est maillé de petites exploitations, en particulier dans les vallées. Le département de l'Isère concentre 10 % des exploitations régionales mais seulement 8 % de la surface agricole, avec une SAU moyenne de 50 hectares, soit 9 hectares de moins qu'en moyenne régionale.

Les fermes sont également plus souvent de plus petite dimension économique. Ainsi, trois structures sur quatre sont des micros ou petites exploitations (Figure 5), contre deux sur trois dans la région. Les exploitations de petite dimension économique sont plus particulièrement présentes dans l'élevage ovin et en zone de montagne. Les grandes exploitations restent peu nombreuses (8 %) mais cultivent 20 % de la SAU et concentrent 42 % du potentiel de production agricole du département, mesuré par la production brute standard (PBS). En corollaire, la forme juridique individuelle est plus représentée. Seules 29 % des exploitations relèvent d'une forme sociétaire, soit la 2^e part la plus faible de la région après le département de l'Ardèche.

Une industrie-agroalimentaire très présente en vallée du Rhône

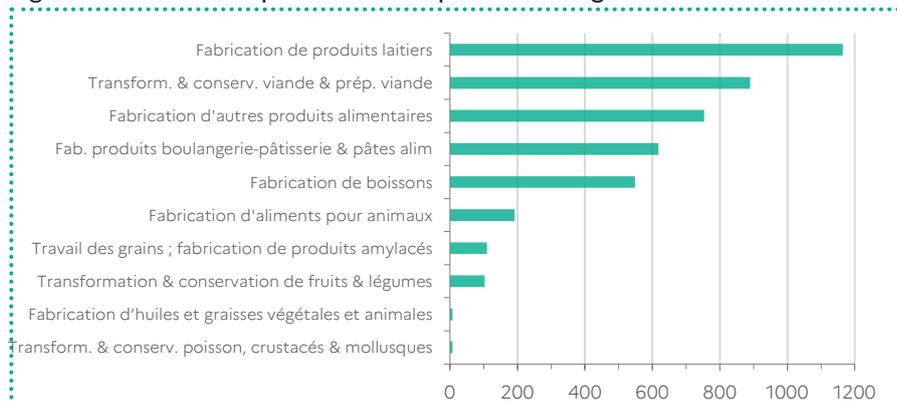
En 2022, l'industrie agroalimentaire (hors artisanat commercial de charcu-

terie et de boulangerie) emploie près de 4 400 salariés dans 192 établissements. Deux secteurs occupent une place notable (Figure 6). La fabrication de produits laitiers est le premier secteur agroalimentaire employeur avec 1 164 emplois, positionnant l'Isère parmi les plus gros départements de la région producteurs de produits laitiers frais et de fromages industriels. L'industrie des viandes est le deuxième secteur agroalimentaire du département, avec près de 900 emplois. Parmi les principaux employeurs, l'Isère accueille des établissements d'entreprises nationales comme Danone à Saint-Just-Chaleyssin, Yoplait et Candia à Vienne, la société fromagère de Saint-Just mais aussi l'entreprise Aoste et Elivia.

La fabrication de produits de boulangerie compte plus de 600 salariés avec notamment l'établissement Pitch (Brioche Pasquier) à Charancieu. L'industrie des boissons occupe plus de 500 salariés, majoritairement employés par l'entreprise Teisseire à Crolles. Enfin, l'Isère accueille l'entreprise Martinet, pour la fabrication de plats préparés, et la maison François Cholat pour la fabrication d'aliments pour animaux de ferme. Dans leurs secteurs, ils sont les établissements employeurs les plus importants de la région.

Tous secteurs confondus, le tiers des salariés sont employés dans des établissements de 250 salariés ou plus (19 % en moyenne régionale).

Figure 6 - Nombre de postes salariés par secteur agroalimentaire en 2022



Champ : Département de l'Isère

Source : Insee - Flores 2022, hors artisanat commercial de charcuterie et de boulangerie

Une forêt étendue et diverse

Couvrant environ 314 000 hectares, soit 40 % du territoire, la forêt est le premier mode d'occupation du sol isérois. Le taux de boisement dépasse même 50 % dans le Grésivaudan et les Préalpes. Elle est à 72 % privée (80 % dans la région). Majoritairement constituée de peuplements purement feuillus, les surfaces sont fréquemment d'accès plutôt difficile (59 %, contre 47 % en moyenne régionale). L'exploitation de la ressource forestière est moins développée que dans la région. L'Isère possède 12 % du volume de bois sur pied et contribue à hauteur de 10 % à la récolte commercialisée régionale. Cette récolte, de 324 000 m³ en 2022, est constituée pour plus de la moitié de bois énergie (18,5 % en région).

Une large offre de formations agricoles

En 2023, 21 établissements ont accueilli près de 4 000 élèves et étudiants et les centres de formation (CFA) 1 440 apprentis, portant le total à plus de 5 400 apprenants (1^{er} rang régional). La place de l'enseignement privé est majoritaire. L'offre de formation couvre l'ensemble du spectre des niveaux, allant du cycle orientation collège (niveau 2) à la thèse de doctorat en centre de recherche (Inrae Grenoble). La formation professionnelle agricole et l'apprentissage préparent les élèves et apprentis à des métiers variés, répartis dans les secteurs des services (29 %), de la production (26 %), de l'aménagement (23 %), de la commercialisation (19 %) et de la transformation (3 %). ■

Pour en savoir plus

- Recensement agricole 2020 - [Agreste Essentiel Auvergne-Rhône-Alpes n° 10 - décembre 2021](#)
- Panorama de la région Auvergne-Rhône-Alpes : des agricultures diversifiées et complémentaires - [Agreste Essentiel n° 18 - décembre 2024](#)



STATISTIQUE
PUBLIQUE

www.agreste.agriculture.gouv.fr
www.draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
16b rue Aimé Rudel - BP 45 - 63370 Lempdes

Courriel : infostat.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr

Directeur régional : Bruno Ferreira
Directeur de la publication : Seán Healy
Rédactrice en chef : Émeline Batisse
Rédaction : Benoît Fontaine, Marie-Laure Rongère
Composition : Laurence Dubost
Dépôt légal : À parution
ISSN : 2729-4730 (en ligne) © Agreste 2025